



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S **29 septembre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine CHEVALIER, en suite d'une convocation en date du 24 septembre 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure du C.C.A.S. le 24 septembre 2026.

Etalent présents : Sandrine CHEVALIER Vice-Présidente Marie-Louise BOUSSEMART, Christophe HUON, Françoise MORELLE, Maria PARISIS, Lydie PETRO, Luciana PREVOST, Maryline PRZYBYSZEWSKI, Freddy RAWINSKI, Maryse COLLET, Anne-Marie GROUST, Sylvia LEMAIRE, Muriel LUCIEUX, Anne-Marie POREZ, Evelyne SAUL, Julien TAVERNIER.

Etalent excusés :

Christian MUSIAL.

Edith BAUWENS donnant procuration à Freddy RAWINSKI.

Jacqueline DOHET donnant procuration à Anne-Marie GROUST.

Christiane PHILIPPE donnant procuration à Sandrine CHEVALIER.

Gervais VALLIN.

Secrétaire de séance : Odile SEVIN, Directrice du CCAS

Madame Sandrine CHEVALIER, Vice-Présidente, ouvre la séance à 17h40.

Le Conseil d'Administration a été invité à

- Approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 juin 2026
- Prendre connaissance des décisions prises par délégation du 19 juin au 23 septembre 2026.
- Prendre connaissance des domiciliations prises par délégation.

Après délibération,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'adhésion du CCAS à l'accompagnement du CDG 62 pour la mise en place du transfert des actes administratifs au contrôle de légalité et **AUTORISE** la signature de l'ensemble des actes afférant.

- **AUTORISE** Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention ACTE et tous les documents afférents.
- **AUTORISE** la signature de la convention de partenariat avec Unis-Cités Hauts de France (Antenne Hénin-Carvin) dans le cadre du programme « Solidarité Séniors » pour la mise en place de 2 binômes en services civiques.
- **DECIDE** la mise en place d'une Navette Séniors pour faciliter les déplacements des personnes de 69 ans et plus sur le territoire de la commune selon les critères et jours définis par le CCAS et **FIXE** à 2 Euros la participation financière demandé pour un trajet aller-retour.
- **APPROUVE** le montant de la participation au repas des Aînés fixé à 40 Euros pour les élus de moins de 69 ans et pour le conjoint de moins de 69 ans n'étant domiciliés à la même adresse que l'ayant droit et **APPROUVE** l'émission des titres de recette correspondants
- **PROCEDE** à l'annulation et le remplacement de la convention « Génération Cultures » suite aux modifications de la participation financière 2026 du CCAS et **AUTORISE** Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat, d'accompagnement et de suivi ainsi que tout document, charte ou convention d'occupation à titre précaire à la mise en œuvre du dispositif.
- **APPROUVE** l'actualisation du contrat de séjour de la Résidence Autonomie Léon Blum et **AUTORISE** son application à compter du 1^{ER} octobre 2026.
- **APPROUVE** l'actualisation du règlement intérieur de la Résidence Autonomie Léon Blum, qui fait suite à l'actualisation du contrat de séjour et **AURORISE** son application à compter du 1er octobre 2026.
- **AUTORISE** la signature d'un protocole transactionnel afin de régler un litige à l'amiable concernant le paiement d'un préavis avec une ancienne résidente de la Résidence Autonomie Léon Blum.

Les membres du Conseil d'Administration ont étudié les différentes propositions de colis de Noël qui sera distribué aux Séniors leforestois de plus de 69 ans et ont arrêté leur choix sur les propositions de la société Fleurons de Lomagne pour les colis salés et sucrés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 18h50.



La Vice-Présidente du CCAS,

Sandrine CHEVALIER